

## Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur du Produit

**Nom Commercial ou Désignation:** Acide arsénieux, 0.1 N

**Numéro de Produit:** 821

**Autre Identification des Numéros de Produit:** 821-16, 821-32

#### 1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

#### 1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

**Compagnie:** Ricca Chemical Company

**Adresse:** 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

**Téléphone:** 888-467-4222

#### 1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

### SECTION 2: Identification des Dangers

#### 2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions	
		de Danger:	Conseils de Prudence:
Toxicité Aiguë - Orale	Catégorie 4	H302	P264, P270, P301+P312, P330, P501
Cancérogénicité	Catégorie 1	H350	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	Catégorie 3	H402	P273, P501
Danger pour le milieu aquatique (chronique)	Catégorie 3	H412	P273, P501

## Fiche de Données de Sécurité

### 2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

#### Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

#### Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H302	Nocif en cas d'ingestion
H350	Peut provoquer le cancer.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### 2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

#### 3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
eau	H <sub>2</sub> O	18.01 g/mol	7732-18-5	99.47
Trioxyle d'arsenic	As <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	197.84 g/mol	1327-53-3	0.49
Acide sulfurique	H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	98.07 g/mol	7664-93-9	< 0.1

### SECTION 4: Premiers Soins

#### 4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

**Lentilles de Contact:** Peut provoquer une irritation et des brûlures.

**Inhalation:** On ne s'attend pas à ce qu'il ait besoin des premiers soins. Si nécessaire, retirer à l'air frais.

**Contact avec la Peau:** Peut provoquer une irritation, une rougeur, et une douleur.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Provoquer des vomissements. Appelez un médecin.

#### 4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Nocif en cas d'ingestion Peut provoquer le cancer. ATTENTION ! Cette solution est toxique et contient un cancérigène connu. Peut être fatal en cas d'ingestion. Peut causer des dommages au foie et aux reins. En cas d'ingestion, diluer immédiatement avec de l'eau et faire vomir. Contacter un médecin. Laver abondamment à l'eau les zones de contact. Pour les yeux, consulter un médecin. CONTACT AVEC LES YEUX : Peut causer une irritation et des brûlures. CONTACT AVEC LA PEAU : Peut causer de l'irritation, de la rougeur et de la douleur. EFFETS CHRONIQUES / CARCINOGENICITE : L'exposition chronique peut entraîner des lésions rénales et hépatiques.

#### 4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirer à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Rincez immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlevez tous les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon, puis rincer à nouveau avec de l'eau. Appelez un médecin si une irritation se développe. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Provoquer des vomissements. Appelez un médecin.

### SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

#### 5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser tous les moyens appropriés pour éteindre les feux Approximativementnants.

#### 5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion.



## Fiche de Données de Sécurité

### 5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Utiliser une tenue de protection et un appareil respiratoire appropriés pour lutter contre les incendies Approximativementnants.

## SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

### 6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

### 6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Ne pas rincer à l'égout. Absorber avec un matériau approprié. Containerize for disposal with a hazardous waste disposal facility. Éliminer conformément à la réglementation locale.

## SECTION 7: Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques.

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

#### 8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	PEL	USA	"10 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1018; except Arsine, as As); 5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as As)" As Inorganic arsenic compounds [RR-00065-7]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TWA	USA	"10 µg/m <sup>3</sup> TWA (as As)" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m <sup>3</sup> TWA (as As)" As Arsenic inorganic compounds [RR-00065-7]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	PEL	USA	10 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1018; except Arsine, as As); 5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as As)	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TWA	USA	10 µg/m <sup>3</sup> TWA (as As)	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TLV-TWA	USA	0.01 mg/m <sup>3</sup> TWA (as As)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TWA	USA	"0.5 mg/m <sup>3</sup> TWA (as As)" As Arsenic, organic compounds [RR-00035-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m <sup>3</sup> TWA (as As)" As Arsenic inorganic compounds [RR-00065-7]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TWA	USA	"10 µg/m <sup>3</sup> TWA (as As)" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	PEL	USA	"10 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1018; except Arsine, as As); 5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as As)" As Inorganic arsenic compounds [RR-00065-7]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs

## Fiche de Données de Sécurité

Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	PEL	USA	"10 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1018; except Arsine, as As); 5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as As)" As Inorganic arsenic compounds [RR-00065-7]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m <sup>3</sup> TWA (as As)" As Arsenic inorganic compounds [RR-00065-7]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TWA	USA	"10 µg/m <sup>3</sup> TWA (as As)" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TLV-TWA	USA	"0.01 mg/m <sup>3</sup> TWA (as As)" As Arsenic inorganic compounds [RR-00065-7]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	TWA	USA	"10 µg/m <sup>3</sup> TWA (as As)" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Trioxyde d'arsenic (1327-53-3)	PEL	USA	"10 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1018; except Arsine, as As); 5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as As)" As Inorganic arsenic compounds [RR-00065-7]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Acide sulfurique (7664-93-9)	TWA	USA	1 mg/m <sup>3</sup> TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acide sulfurique (7664-93-9)	TLV-TWA	USA	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (thoracic particulate matter)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)

### 8.2. Contrôles de Exposition

**Contrôles d'Ingénierie:** Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

**Protection Respiratoire:** La ventilation normale de la pièce est adéquate.

**Protection de la Peau:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection des Yeux:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

### 8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.

# Fiche de Données de Sécurité

## SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

**Apparence:** Liquide incolore

**État Physique:** liquide

**Odeur:** Données non disponibles

**Seuil d'Odeur:** Données non disponibles

**pH:** Données non disponibles

**Point de Fusion / Congélation:** 0.0°C

**Point d'Ébullition Initial / Plage:** 100°C - 100°C

**Point de Rupture:** Données non disponibles

**Taux d'Évaporation:** Données non disponibles

**Inflammabilité:** Données non disponibles

**Flammability/Explosive Limits:** Données non disponibles

**La Pression de Vapeur:** Données non disponibles

**La Densité de Vapeur:** Données non disponibles

**Densité Relative:** 1.00

**Solubilité:** miscible

**Coefficient de Partage:** Données non disponibles

**La Température d'Auto-Inflammation:** Données non disponibles

**Température de Décomposition:** Données non disponibles

**Viscosité:** Données non disponibles

**Propriétés Explosives:** Données non disponibles

**Propriétés Oxydantes:** Données non disponibles

## SECTION 10: Stabilité et Réactivité

### 10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

### 10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Acides, fer, acide tannique, fluorure d'hydrogène, chlorate de sodium, mercure.

### 10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 11: Données Toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

**Toxicité Aiguë - Exposition Orale:**

Nocif en cas d'ingestion. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

**Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:**

N'est pas applicable.

**Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:**

N'est pas applicable.

**Toxicité Aiguë - Autres Informations:**

DL50, Oral, Rat : 14,6 mg/kg (trioxyde de diarsenic), détails sur les effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale.

**Corrosion Cutanée et Irritation:**

N'est pas applicable.

**Domages Oculaires Graves et Irritation:**

N'est pas applicable.

**Sensibilisation Respiratoire:**

N'est pas applicable.

**Sensibilisation de la Peau:**

N'est pas applicable.

**Mutagénicité des Cellules Germinales:**

N'est pas applicable.

**Cancérogénicité:**

Peut provoquer le cancer. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

**Toxicité pour la Reproduction:**

N'est pas applicable.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:**

N'est pas applicable.

**Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée**

N'est pas applicable.

**Danger par Aspiration:**

N'est pas applicable.

**Información Toxicológica Adicional:**

Données non disponibles



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 12: Données Écologiques

#### 12.1. Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

#### 12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

#### 12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

#### 12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

### SECTION 13: Données sur l'Élimination

#### 13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

### SECTION 14: Informations Relatives au Transport

#### 14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Non Réglementé Selon les Réglementations DOT.

## Fiche de Données de Sécurité

### 14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Non Réglementé Conformément à la Réglementation de l'IATA sur les Marchandises Dangereuses.

### 14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Non Réglementé Selon les Réglementations TDG.

## SECTION 15: Informations sur la Réglementation

### 15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "10 µg/m<sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1018, except Arsine, as As); 5 µg/m<sup>3</sup> Action Level (See 29 CFR 1910.1018, except Arsine, as As)" As Inorganic arsenic compounds [RR-00065-7]

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): 10 µg/m<sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1018, except Arsine, as As); 5 µg/m<sup>3</sup> Action Level (See 29 CFR 1910.1018, except Arsine, as As)

### 15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): EPCRA RQ de 1 lb

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): 100 lb TPQ inférieur; 10000 lb supérieur TPQ

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): EPCRA RQ de 1000 lb

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): 1000 lb TPQ

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.3. Loi sur les Modifications et Réautorizations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimiques

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): 1 lb final RQ; 0.454 kg final RQ

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): QR final de 1000 lb; 454 kg final RQ

### 15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiques

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Arsenic as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N020)" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "1.0 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Arsenic as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N020)" As Arsenic organic compounds [RR-00035-1]

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): 0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Arsenic as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N020)

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Concentration de minimis de 1,0% (aérosols acides, y compris brouillards, vapeurs, gaz, brouillard et autres formes aéroportées de toute taille de particules)

### 15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): Extraordinairement dangereux

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Extraordinairement dangereux

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Présent

### 15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "Environmental hazard" As Arsenic compounds [RR-00625-7]

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "Present" As Arsenic compounds [RR-00625-7]

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): Danger environnemental

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): Danger environnemental; Substance dangereuse spéciale

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): Présent

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Danger environnemental

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Environmental hazard (listed under Sulfuric acid)

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Présent

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Present (listed under Sulfuric acid)

eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]

eau (CAS # 7732-18-5): Présent

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "SN 2138 500 lb TPQ (Category Code N020. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Arsenic compounds [RR-00625-7]  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "sn 2138" As Arsenic compounds [RR-00625-7]  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): cancérigène  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): sn 0161  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): SN 0161 100 lb TPQ  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): sn 2138  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): SN 2138 500 lb TPQ (Category Code N020. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)  
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): cancérigène; corrosif; réactif - deuxième degré  
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): sn 1761  
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): SN 1761 500 lb TPQ  
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): sn 1762

### 15.8. Proposition de la Californie 65

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "0.06 µg/day NSRL (inhalation, listed under Arsenic); 10 µg/day NSRL (except inhalation, listed under Arsenic)" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "carcinogen, 2/27/1987" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): "developmental toxicity, 5/1/1997" As Arsenic inorganic oxides [RR-03689-5]  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): 0.06 µg/day NSRL (inhalation, listed under Arsenic); 10 µg/day NSRL (except inhalation, listed under Arsenic)  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): cancérigène, 2/27/1987  
Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): toxicité pour le développement, 5/1/1997  
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): "carcinogen, 3/14/2003" As Strong inorganic acid mists containing sulfuric acid [RR-03978-1]  
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): carcinogen, 3/14/2003

### 15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): Présent (LIS)  
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Présent (LIS)  
eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

### 15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

**Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.**

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): Present (ACTIVE)  
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Present (ACTIVE)  
eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

### 15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Trioxyde d'arsenic (CAS # 1327-53-3): 215-481-4  
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): 231-639-5  
eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2

# Fiche de Données de Sécurité

## SECTION 16: Autres Informations

### 16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Nocif en cas d'ingestion Peut provoquer le cancer. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Rincer la bouche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### 16.2. Classes de Danger Diverses

**Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada:** N'est pas applicable.

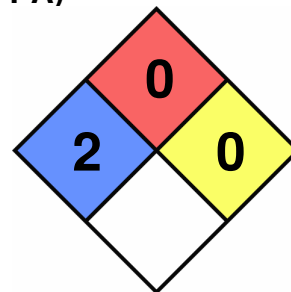
**Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC):** N'est pas applicable.

**Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC):** N'est pas applicable.

**Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques:** N'est pas applicable.

### 16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

<b>Santé:</b>	2
<b>Inflammabilité:</b>	0
<b>Réactivité:</b>	0
<b>Danger Spécial:</b>	



### 16.4. Révision du Document

**Date de la Dernière Révision:** 2023-09-11

## AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.